



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°595) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A L'ASSOCIATION HARMONIE MUNICIPALE **DÉCISION N° AU-19-324**
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Harmonie Municipale » représentée par Madame Céline CAPRON, en qualité de présidente, et domiciliée, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, afin d'organiser des répétitions, les mardis de 20 h 30 à 22 h 30 pour la salle Berlioz, du 3 septembre 2019 au 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Harmonie Municipale » représentée par Madame Céline CAPRON, en qualité de présidente, et domiciliée, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, les mardis de 20 h 30 à 22 h 30 pour la salle Berlioz, du 3 septembre 2019 au 30 juin 2020 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET